



ATELIER PSYCHO-ÉDUCATIF TPL

*Aimer et aider quelqu'un qui souffre
d'un trouble de la personnalité limite :
un défi de taille, un objectif réalisable!*

Lieu : 676 Boulevard Manseau, Joliette QC J6E 3E6
Dates : Les mardis du 22 octobre 2024 au 18 février 2025
Pas d'atelier les mardis 24 et 31 décembre 2024 ainsi que le 7 janvier 2025
Heure : 13 h 15 à 16 h 15 **Coût :** 25 \$

Les buts poursuivis par cette formation sont de permettre aux membres de l'entourage de mieux intervenir auprès de ces personnes en étant capable de :

- **Comprendre le diagnostic de votre proche;**
- **Identifier les enjeux liés à la problématique ainsi qu'à l'aide apportée;**
- **Prendre connaissance des habiletés devant être développées pour faire face au TPL;**
- **Connaître les types et les cibles d'interventions pouvant être utilisés;**
- **Connaître les ressources qui existent pour venir en aide à votre proche.**

Cette formation de 42 heures, étalée sur 14 mardis ainsi que deux courtes rencontres individuelles, est offerte uniquement aux **membres de La lueur du phare de Lanaudière** qui apportent une aide à une personne ayant un trouble de la personnalité limite. Il y aura une pause du temps des fêtes les mardis 24 et 31 décembre 2024 ainsi que le 7 janvier 2025.

PLACES LIMITÉES À 12 PERSONNES. Pour renseignements : 1 800 465-4544.

Il est obligatoire de s'inscrire en nous faisant parvenir votre coupon-réponse et votre paiement (chèque ou virement) AU PLUS TARD LE 16 OCTOBRE 2024.

Prévoir le délai postal. Faire le chèque à l'ordre de : *La lueur du phare de Lanaudière* ou voir à l'endos pour les modalités d'un virement Interac.

IMPORTANT : Nous vous aviserons le plus tôt possible si vous faites partie de ce groupe.

Vous pouvez annuler votre inscription sans pénalité si vous le faites avant le 16 octobre 2024.

Inscription pour atelier psycho-éducatif 2024-2025

Postez votre inscription à :

La lueur du phare de Lanaudière, 676 boul. Manseau, Joliette (Québec) J6E 3E6

Montant joint : _____ \$ (25\$ / personne) Chèque ____ Virement ____

Nom : _____ *Téléphone: _____

Nom : _____ *Téléphone: _____

Adresse : _____

Courriel : _____

** Inscrivez un numéro de téléphone où on peut laisser un message.*

1. Sur quoi vous basez-vous pour affirmer que la personne que vous aidez a un trouble de la personnalité limite?

2. Pourquoi voulez-vous participer à ce groupe ?

3. Êtes-vous prêt à vous investir pour ces 14 rencontres ?

VIREMENT INTERAC

- De votre compte bancaire, sélectionnez « Virer OU Virement Interac » selon votre institution bancaire.
- Le nom du destinataire est : Lueur du phare
- Le courriel est : **lueurduphare.paiement@hotmail.com**
- Question de sécurité : Quel organisme?
- Réponse : lueur (*en minuscule*).
- **Message** : Inscrivez obligatoirement l'activité pour laquelle le paiement est effectué **Atelier psycho-éducatif** **OBLIGATOIRE**
- Inscrivez le montant et sélectionnez le compte à partir duquel vous souhaitez effectuer la transaction.
- Les paiements seront acceptés les mardis et jeudis matin.



Attention! Règle Importante!

Dans le souci d'être cohérent avec ce que nous vous enseignons à l'intérieur de nos services et aussi par équité pour tous les participants aux activités, il nous importe de prôner et d'appliquer des valeurs de respect dans l'organisation des activités à venir par la saine communication ainsi que dans une mise en place de limites efficaces.

Suite à diverses situations où certaines personnes se sont inscrites à nos activités sans se présenter lors de celles-ci, ce qui enlève des places dont d'autres membres de l'entourage auraient pu bénéficier, le Conseil d'administration ainsi que l'équipe de La lueur du phare de Lanaudière ont décidé d'instaurer une nouvelle règle.

Dès maintenant, les gens s'inscrivant à une activité qui ne se présenteront pas à celle-ci sans avoir avisé seront inscrits sur une liste d'attente lors de leur prochaine inscription et ce, pour n'importe quelle des activités offertes. Ceux-ci seront contactés la veille de l'activité s'il reste des places disponibles. Cette règle prévaudra dorénavant sur la règle du premier arrivé, premier servi.

Veuillez prendre note que cette nouvelle directive est une conséquence logique à la situation, en vue d'une responsabilisation lors des inscriptions et d'un plus grand respect des gens désirant participer à nos activités.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.